

LES CHABLIS DES 6 ET 7 NOVEMBRE 1982 EN AUVERGNE

F. DESPRES

Les 6 et 7 novembre 1982, des perturbations climatiques très actives, liées à la présence d'un anticyclone sur le Sud-Est de l'Europe et d'une profonde dépression des côtes atlantiques, ont traversé la France d'ouest en est, accompagnées de vents de Sud très violents.

En quelques heures, les forêts d'Auvergne et plus particulièrement du Puy-de-Dôme, ont subi d'énormes dégâts, tant de bois chablis, que volis ou vrillés, correspondant à environ cinq années de récolte annuelle sur l'ensemble de la région.

Cette note a pour objectif de présenter les actions menées par les organisations professionnelles de la forêt privée, suite à la tempête de novembre 1982 en Auvergne.

INVENTAIRE DES DOMMAGES

- Un questionnaire a été mis au point et imprimé par le Centre régional de la Propriété forestière et le Service régional d'Aménagement forestier en 9 000 exemplaires pour être diffusé auprès des propriétaires forestiers sinistrés par l'intermédiaire des maires des départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal.

Ce questionnaire poursuivait deux objectifs complémentaires : d'une part recenser l'importance des dégâts forestiers directement auprès des propriétaires eux-mêmes et d'autre part appréhender la nature de l'aide souhaitée par les propriétaires pour mobiliser les bois chablis.

Environ deux mille réponses ont été formulées, dont près des deux tiers étaient exploitables.

Elles ont permis d'orienter très rapidement, c'est-à-dire dès le début de l'année 1983, l'intervention massive des techniciens forestiers des coopératives et du CRPF vers les propriétaires ayant manifesté le désir d'une aide directe pour l'évaluation des dégâts et la mobilisation des produits.

- Parallèlement à la diffusion de ce questionnaire, une information très large a été réalisée par le CRPF par l'intermédiaire de tous les médias (télévision, radios locales, presse régionale et

F. DESPRES

agricole) pour guider les propriétaires sinistrés dans leurs démarches face à ce sinistre et leur éviter des erreurs dues à trop de précipitation.

Des réunions d'information ont été organisées dans la plupart des cantons sinistrés, tant dans le Puy-de-Dôme qu'en Haute-Loire : une vingtaine de réunions ont rassemblé environ 800 personnes.

Organisées conjointement par le Centre régional de la Propriété forestière, les Directions départementales de l'Agriculture et les coopératives, elles ont permis de présenter les organismes de la forêt privée et d'apporter une information technique et financière sur les aides destinées aux propriétaires forestiers.

L'évaluation des surfaces et des volumes affectés par la tempête s'est révélée délicate et n'a pu être faite que par approximations successives et recoupements d'informations diverses. Il en est résulté une estimation d'environ 7 000 000 m³ de bois chablis pour l'ensemble de l'Auvergne, dont 5 000 000 m³ pour le seul département du Puy-de-Dôme.

Si un autre sinistre se produisait, il serait souhaitable de faire procéder à une mission aérienne complète permettant par photo-interprétation de recenser exactement les lieux, les volumes et les essences et catégories de bois sinistrés, afin d'avoir une véritable évaluation globale.

En novembre 1982, les dégâts ont été très importants, mais aussi très dispersés : l'emploi de cette méthode aurait donc rendu le coût de l'opération très onéreux.

MOBILISATION DES MOYENS

Très vite s'est posé le problème de savoir comment exploiter et débarder tous ces bois : avec quels hommes, quelles machines, et comment élargir le champ des acheteurs potentiels, les utilisateurs locaux ne pouvant tout absorber.

L'idée d'une Bourse des bois et des travaux forestiers a germé assez rapidement. Elle fut installée sur le plan national par la Fédération nationale du Bois. Localement, elle a bénéficié d'un relais grâce à la Bourse forestière mise en place par le SRAF avec la collaboration du CRPF, qui a permis de recruter deux secrétaires bilingues pour effectuer des traductions en allemand et en anglais.

Cette Bourse locale a édité plusieurs bulletins présentant les offres de services d'entreprises d'abattage, de débardage, d'exploitation forestière ainsi que des listes d'acheteurs, de transporteurs, d'installateurs d'aires de stockage, de France ou de l'étranger.

Ces bulletins ont permis de mettre en relation rapidement les donneurs d'ordre et les preneurs d'ouvrage. De nombreux bûcherons établis hors de la région Auvergne, sont venus y travailler plusieurs mois. De gros acheteurs des régions montagneuses voisines ont remporté des contrats d'exploitation importants.

MOBILISATION DES PRODUITS

Pour répondre massivement aux demandes des propriétaires sinistrés, il fallait renforcer de manière significative les équipes de techniciens, tant des coopératives que du CRPF.

Aussi, grâce à l'action conjointe de la Préfecture, du SRAF et avec l'aide financière du Conseil régional, huit techniciens forestiers supplémentaires ont été mis à disposition des organismes de

la forêt privée, dans le cadre des contrats appelés « Jeunes Volontaires », pour des durées de neuf à douze mois. Ainsi, de décembre 1982 à mai 1984, ce sont près de 15 techniciens supplémentaires et 3 administratifs qui ont participé à la mobilisation des chablis, en apportant un précieux renfort.

Les techniciens des quatre coopératives d'Auvergne, le personnel technique du CRPF et les techniciens « Jeunes Volontaires » ont tous conjugué leurs efforts pour se mettre au service des propriétaires, et plus particulièrement de ceux qui désiraient commercialiser leurs bois en vente amiable ou groupée, tout en bénéficiant de la garantie du système coopératif.

Le 25 mai 1983 a été ainsi organisée conjointement par la COSAB et la LIVRAFOR une vente groupée de bois chablis à Thiers dans le Puy-de-Dôme regroupant 104 lots pour environ 17 000 m³ de grumes et de trituration ; les lots étaient très hétérogènes, allant de 15 à 1 500 m³.

Par cette vente, les organisations de la forêt privée ont voulu montrer qu'elles étaient au service de tous les propriétaires, quelle que soit l'importance des lots.

Cette action de service public n'a pu être menée à bien, que par la mise à disposition du personnel « Jeunes Volontaires », encadré par les techniciens des coopératives et du CRPF.

En effet, les différentes phases de diagnostic sur le terrain, de repérage des limites, estimation des lots en volume et en qualité puis de mise en marché, d'ouverture, surveillance des chantiers, cubage et réception des lots bord de route, ont été très lourdes pour les organismes concernés.

Au total, les coopératives ont commercialisé en 1983 :

- Allier - COSAB : 5 500 m³
- Puy-de-Dôme - COSAB : 44 000 m³
- Puy-de-Dôme - LIVRAFOR : 30 000 m³
- Haute-Loire - COOP. 43 : 23 000 m³
- Cantal - COOP. 15 : 80 000 m³

En Haute-Loire, les chablis ont été diffus :

- Volume moyen de chablis à l'hectare : 14 m³
- Volume moyen du lot : 204 m³

— Répartition par volume des lots mobilisés :

- 32 % de lots de moins de 50 m³
- 25 % de lots de 50 à 100 m³
- 26 % de lots de 100 à 300 m³
- 17 % de lots supérieurs à 300 m³.

Aides publiques : État, Région, Conseils généraux

Il faut signaler les mesures et les aides importantes mises en place par les pouvoirs publics :

- réduction des importations de 20 % ;
- aides au stockage pour la conservation des grumes par immersion ou aspersion : prêts sur 24 mois pour 85 % de la somme investie et pour des quantités variant de 5 000 à 50 000 m³ (enveloppe 85 millions de francs). L'utilisation de ce bois par les scieries est loin d'être terminée ;
- aides au transport : aide de 20 % en plus du tarif de l'annexe B ter avec bonification jusqu'à 60 % au-delà de 350 km (enveloppe 20 millions de francs) ;
- aides à l'équipement et à l'exploitation.

Ces aides ont joué un rôle considérable dans la mobilisation des bois chablis. L'aide au transport a permis notamment d'écouler de très grosses quantités de grumes et de bois de

F. DESPRES

trituration vers les usines françaises et étrangères (Allemagne et Italie) situées très loin de la zone chablis.

Il n'en reste pas moins que la difficulté de mobilisation des très petits lots n'a pu être complètement résolue : certains propriétaires ont eu quelques ares de petits bois chablis (de Pins notamment) qui n'ont pu trouver preneur, l'exploitation étant plus onéreuse que le produit à récolter. Ce problème s'est répété assez fréquemment en Auvergne, compte tenu du morcellement très accentué, et il en résulte que des taches de bois inexploités subsistent çà et là, constituant des zones à risques sur le plan phytosanitaire. Que faire ?

ÉTALEMENT DES LIVRAISONS

D'énormes quantités de bois se sont retrouvées sur le marché en même temps et un étalement n'était guère facile à mettre en œuvre, d'autant plus que les premiers à vendre étaient certains de bénéficier de décotes moins importantes.

Une difficulté a été d'obtenir des contrats en bonne et due forme, avec des délais d'exploitation raisonnables, compte tenu de la situation exceptionnelle à laquelle il fallait faire face.

Le CRPF a, de son côté, donné de grandes facilités aux propriétaires pour exploiter leurs bois chablis rapidement. La remise en ordre des plans simples de gestion après la tempête se fait progressivement, en raison de l'impact très important sur la répartition des peuplements dans certaines propriétés.

IMPACT SUR LA GESTION

Les cours des bois se sont effondrés progressivement au cours de la fin de l'année 1982 et au début de 1983 ; la baisse moyenne des cours du Sapin-Épicéa de qualité charpente atteignait 30 à 50 % selon les lots par rapport aux grandes ventes de l'automne 1982.

Il faut signaler d'ailleurs que les lots vendus en octobre 1982 n'étaient pas exploités lorsqu'est arrivée la tempête ; il fallut donc renégocier la vente de bois chablis sur les mêmes parcelles aux mêmes acheteurs avec des prix 50 % plus bas deux mois plus tard ! Les discussions furent serrées et les propriétaires souvent démoralisés.

En octobre 1986, les cours des Sapins-Épicéas de qualité charpente ont retrouvé tout juste les cours d'octobre 1982, juste avant la tempête.

MESURES DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (PRÉVENTION)

En Auvergne, les risques d'incendies de forêts de grande ampleur sont relativement limités, en raison du climat d'une part, et de l'altitude moyenne mais aussi de la nature des peuplements (futaie de Sapin, Épicéa...).

Fort peu de propriétaires étaient donc assurés contre l'incendie en 1982, et furent indemnisés des dégâts de la tempête.

Le problème de l'assurance contre les dégâts de tempête fut néanmoins posé et étudié par les Syndicats de propriétaires forestiers en liaison avec le groupe des Mutuelles Agricoles.



Photo J.P. SAUVESTRE.

La tempête de novembre 1982 a décimé les futaies des Combrailles, partiellement, parfois...

Des contrats-groupes ont été mis au point, mais dans l'ensemble, compte tenu du coût à l'hectare, peu de propriétaires ont donné suite et seuls quelques-uns se sont assurés individuellement pour les risques incendie et tempête.

Dans l'avenir, il pourrait être intéressant de souscrire une assurance tempête sans en avoir une pour l'incendie, pour un propriétaire de futaies résineuses, là où le risque incendie est faible mais où le préjudice financier dû à une tempête peut être très élevé.

MESURES DE SAUVEGARDE DES PRODUITS (LUTTE)

Une vaste opération de lutte phytosanitaire a été menée dès le printemps 1983 contre les scolytes et, plus particulièrement, l'*Ips typographe*, parasite subcorticole de l'Épicéa.

Appuyée par une campagne d'information dans la presse et la télévision locale, une vaste opération de distribution gratuite de pièges artificiels et de sachets de phéromone de synthèse (phéropax) a été engagée par la Direction départementale de l'Agriculture et le CRPF dans les zones sinistrées.

Parallèlement, une mise en place complémentaire de pièges a été réalisée par les techniciens « Jeunes Volontaires », encadrés par ceux du CRPF, dans certaines zones non protégées par les propriétaires eux-mêmes, avec repérage sur carte au 1/25 000.

En 1984, 1985 et 1986, la mise à disposition de pièges et sachets a été poursuivie à chaque printemps et été.

F. DESPRES

En 1986, d'autres parasites de faiblesse ont fait leur apparition, sortant de leur état endémique : Pissode, Dendroctone ⁽¹⁾, autres Ips.

La situation phytosanitaire en fin d'année 1986 nécessite une surveillance sérieuse dans toutes les zones très touchées par la tempête de 1982. En effet de petites parcelles de chablis inexploitées ou des arbres de lisière peuvent très bien jouer le rôle de réservoir, et entraîner une recrudescence des attaques parasitaires.

Il semble néanmoins que la phase de pullulement de l'Ips typographe soit en cours de régression.

Quant à la grande question de savoir si la lutte par piégeage artificiel est réellement efficace, c'est-à-dire diminue de manière significative la population totale d'insectes, il est bien difficile d'avoir une opinion objective, les avis étant très divergeants.

BILAN ÉCONOMIQUE

Le bilan est lourd pour les propriétaires forestiers qui avaient trop capitalisé sur pied.

La perte sur les volumes (20 à 30 % en moyenne) se conjugue avec celle sur les cours (30 à 50 % sur pied), en raison de l'excès de disponibilité momentanée, allié à des difficultés accrues d'exploitation et de débardage, puis par la suite de nettoyage de terrain pour la reconstitution.

Il en résulte une perte sèche importante, qui peut s'avérer catastrophique quand d'autres aléas se surajoutent, comme les impayés pour cause de faillites en chaîne.

INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

De gros efforts ont été réalisés pour aider les entreprises à exploiter, débarder, stocker, transporter, transformer le bois chablis.

L'aide apportée par les techniciens « Jeunes Volontaires » aux organismes de coopération, en liaison avec le CRPF, a été appréciée par les propriétaires qui leur ont fait appel.

L'aide directe aux producteurs s'est concrétisée à travers les subventions mises en place pour la reconstitution des peuplements détruits : subvention de 50 % du montant des travaux plafonnés à 15 000 F HT par ha après réinvestissement de 20 % du montant du produit des coupes, pour les chantiers supérieurs à 5 ha, bon-subvention représentant 100 % de la valeur des plants à partir de 0,5 ha.

Les propriétaires sinistrés ont pu obtenir par ailleurs un dégrèvement de l'impôt foncier à travers l'établissement d'un nouveau revenu cadastral pour les parcelles de chablis.

*
**

En conclusion, il est possible d'affirmer que l'ensemble des personnels de l'État, des organismes de développement et de coopération s'est mobilisé autour des propriétaires forestiers sinistrés et de leurs responsables professionnels, pour réparer autant que faire se peut les dégâts dus à la tempête de novembre 1982.

(1) Il s'agit de *Pissodes abietis*, et non de *Pissodes notatus* ; le Dendroctone ne s'attaque qu'à des arbres vivants, et constitue un cas particulier.

Les chablis des 6 et 7 novembre 1982 en Auvergne

Les 15 000 hectares touchés resteront longtemps marqués par les traces de son passage, mais la vie reprend son droit avec les milliers d'hectares d'ores et déjà reboisés.

F. DESPRES
Ingénieur civil des Forêts
Directeur du
CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE D'Auvergne
41, rue Anatole France
63000 CLERMONT-FERRAND

LES CHABLIS DES 6 et 7 NOVEMBRE 1982 EN AUVERGNE (Résumé)

Les 6 et 7 novembre 1982, de très fortes perturbations climatiques ont traversé la France. Les vents très violents qui en résultaient ont provoqué des dégâts considérables dans les forêts du Massif Central et notamment du département du Puy-de-Dôme. En quelques heures, l'équivalent de cinq années de récolte s'est retrouvé à terre.

Cet article présente successivement les différentes actions engagées pour dresser un inventaire des dégâts, puis mobiliser les moyens techniques, afin de permettre une récupération des produits aussi rapidement que possible. Les organisations professionnelles de la forêt privée ont joué un grand rôle dans la mobilisation de ces produits, avec l'aide des pouvoirs publics sur le plan financier et de l'ensemble des exploitants forestiers sur le plan technique.

L'impact de cette tempête sur la gestion est considérable tant au niveau des cours des bois, qui se sont effondrés en novembre 1982, qu'au niveau des mesures de sauvegarde pour la lutte phytosanitaire.

Le bilan économique est lourd pour les propriétaires privés. Heureusement les aides de l'État et du Conseil régional d'Auvergne pour la reconstitution des forêts détruites ont apporté un peu de baume au cœur des forestiers !

THE WINDTHROWS OF NOVEMBER 6 and 7, 1982 IN THE AUVERGNE (Summary)

On november 6 and 7, 1982, severe climatic disturbances crossed France. The high winds which resulted caused considerable damage to forests in the Massif Central, and particularly in the Puy-de-Dôme department. In a few hours, the equivalent of five years' harvests were laying on the ground.

This article presents in succession the various measures undertaken to prepare an inventory of the damage and to mobilise the technical means, in order to make it possible to recover the products as quickly as possible. The professional private forestry organisations played a large part in the mobilisation of these products, with financial aid from the authorities and technical assistance from all the forest owners.

The impact of this storm on management is considerable, as much from the aspect of wood prices, which collapsed in November 1982, as from that of protection measures to ensure forest health.

The economic consequences are severe for private owners. Fortunately, aid from the state and the Auvergne Regional Council for the rehabilitation of the destroyed forests has poured a little balm on the wounds of the foresters.

DIE WINDBRÜCHE VOM 6 UND 7 NOVEMBER 1982 IN AUVERGNE (Zusammenfassung)

Am 6 und 7 November 1982 haben heftige klimatische Störungen Frankreich überquert. Die daraus resultierenden Stürme haben bedeutenden Schaden in der Wäldern des Zentralmassivs angerichtet, insbesondere in dem Departement Puy-de-Dôme. Innerhalb weniger Stunden lag eine Holzmenge am Boden, die der Ernte von fünf Jahren entsprach.

Der vorliegende Artikel stellt nacheinander die verschiedenen eingeleiteten Aktionen dar : Erstellung eines Inventars des angerichteten Schadens, danach Einsatz der technischen Mittel, damit das Holz so schnell wie möglich eingebracht werden konnte. Die Berufsorganisationen des Privatwaldes haben eine grosse Rolle bei der Holzbringung gespielt ; die finanzielle Unterstützung kam von öffentlicher Seite, die technische Unterstützung von seiten der Forstwirte.

Die Auswirkungen dieses Sturmes sind bedeutend sowohl was die Holzpreise angeht, die im November 1982 zusammenbrachen, als auch die Schutzmassnahmen auf phytosanitärem Gebiet.

Die wirtschaftlichen Verluste für die privaten Waldbesitzer sind hart. Zum Glück haben die Hilfen des Staates und des Regionalen Rates der Auvergne zur Aufforstung der zerstörten Wälder etwas Balsam auf die Wunden geträufelt.